



GUIDE D'INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE FOURNISSEUR ET DISTRIBUTEUR D'ÉNERGIE

Les SICAE (Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité) sont nées après la première guerre mondiale afin de contribuer à l'électrification du milieu rural. Depuis 1920, ces entreprises assurent la distribution publique d'électricité.

Cette mission de **service public** a été confiée à la SICAE de la Somme et du Cambrais, dans le cadre des contrats de concession, par 185 communes du département de la Somme et du Nord, ce qui représente plus de 30000 clients.

La SICAE de la Somme et du Cambrais vous apporte un service public de proximité, en assurant la construction et l'entretien des réseaux électriques haute et basse tension, les branchements, le dépannage, ...

Tout est mis en oeuvre afin d'assurer dans les meilleures conditions la mission de service public confiée à la SICAE de la Somme et du Cambrais : la distribution d'énergie électrique à l'ensemble de la population dans toutes les circonstances.

L'objectif de la SICAE de la Somme et du Cambrais reste d'apporter en zone rurale un ensemble de services équivalents, voire complémentaires, à ceux dont peuvent bénéficier les habitants et les industriels des zones urbaines.

6
ACCUEILS
CLIENTÈLE À
VOTRE SERVICE




L'énergie de nos campagnes

SOMMAIRE

1

VOTRE CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉNERGIE

- Souscrire, modifier ou résilier votre contrat **p.5**
- Connaître les tarifs réglementés de l'électricité **p.6**
- Comment définir votre puissance et votre tarif ? **p.7**
- Le développement du gaz **p.8**

2

MODES DE RÉGLEMENT ET FACTURATION

- Choisir les modes de règlement **p.9**
- Suivre vos consommations **p.10**
- Comprendre votre facture **p.11**

3

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET SÉCURITÉ

- Maîtrise de l'énergie **p.12**
- Connaître la sécurité de votre installation **p.13**
- Les bons réflexes en cas de dysfonctionnement **p.15**

4

NOS SERVICES ET CONSEILS

- Obtenir des services, des conseils **p.16**
- Que faire en cas de vente de votre logement ? **p.18**
- Adresses utiles **p.19**

OUVERTURE DU MARCHÉ



Vous souhaitez opter pour un tarif réglementé dont le prix est fixé par les pouvoirs publics

Vous souhaitez obtenir un contrat au prix du marché

TARIF BLEU



REMPISSEZ UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION DISPONIBLE AUPRÈS DE VOTRE AGENCE OU SUR LE SITE INTERNET

AUTRE FOURNISSEUR



CONSULTEZ LA LISTE DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ
www.energie-info.fr

Souscrire, modifier ou résilier votre contrat

Vous emménagez dans un logement déjà existant :

Quelques jours avant votre entrée dans le logement, par un simple appel téléphonique auprès de nos services, nous nous engageons à intervenir afin de rétablir la fourniture d'électricité.

Vous construisez :

Après une étude technique, nous vous adressons un devis de raccordement. Après acceptation de celui-ci et réalisation des travaux qui vous incombent, nous réalisons votre branchement. Lorsque les travaux de branchement seront réalisés et dès réception de l'attestation de conformité délivrée par l'organisme "Consuel", envoyée par vos soins, la mise en service peut être établie.

Vous modifiez vos habitudes de consommation :

Pour connaître les caractéristiques de votre contrat (durée, délais, facturation, ...), référez-vous à nos conditions générales de vente.

Vous quittez votre logement :

Durant les jours qui précèdent votre départ, un simple contact avec nos services nous permettra d'organiser, la relève de votre compteur, afin de solder votre compte.



Connaître les tarifs réglementés de l'électricité

Les tarifs réglementés de l'électricité sont fixés en France par les pouvoirs publics. Ces tarifs prennent en compte deux critères :

LA PUISSANCE SOUSCRITE

Nous mettons à votre disposition la puissance que vous souhaitez dans les limites imposées par les contraintes de réseau.

L'OPTION TARIFAIRE

Le prix de l'électricité varie en fonction de l'option tarifaire que vous choisissez :

• Base

Elle comporte un prix unique du kWh, quelle que soit l'heure ou la période de l'année.

***Notre conseil :** L'option base est recommandée pour de faibles consommations, tout particulièrement si vous ne disposez pas d'appareils de chauffage électrique ou d'un chauffe-eau électrique.*

• Heures creuses

Chaque journée est composée de 8 heures dites creuses à prix réduit et de 16 heures dites pleines.

***Notre conseil :** cette option correspond à vos besoins si vous disposez dans votre résidence principale d'appareils de chauffage électrique, d'un chauffe-eau électrique ou d'appareils programmables.*

• Tempo

Cette option propose des heures creuses et des heures pleines chaque jour, ainsi qu'un prix du kWh variable selon la période de l'année :

- ✓ 300 jours bleus à des prix avantageux.
- ✓ 43 jours blancs, à des prix moyens, proches de l'option "Heures creuses".
- ✓ 22 jours rouges (entre le 1^{er} novembre et le 31 mars) à un prix plus élevé.

***Notre conseil :** Choisissez l'option tempo si vous pouvez utiliser une autre source d'énergie pour vos appareils de chauffage et suspendre le fonctionnement de vos appareils électriques durant les jours "rouges". Il est fortement recommandé de procéder à l'installation d'un gestionnaire d'énergie.*

Contactez votre conseiller qui vous aidera à faire une estimation annuelle de vos besoins et réalisera une simulation tarifaire. Ou rendez-vous sur notre site internet afin de réaliser votre estimation.

Ce service gratuit vous offre la garantie de choisir le tarif le mieux adapté à votre consommation.

Lorsque vous choisissez une option tarifaire, vous vous engagez pour un an.

CES TARIFS INTÈGENT DEUX ÉLÉMENTS :

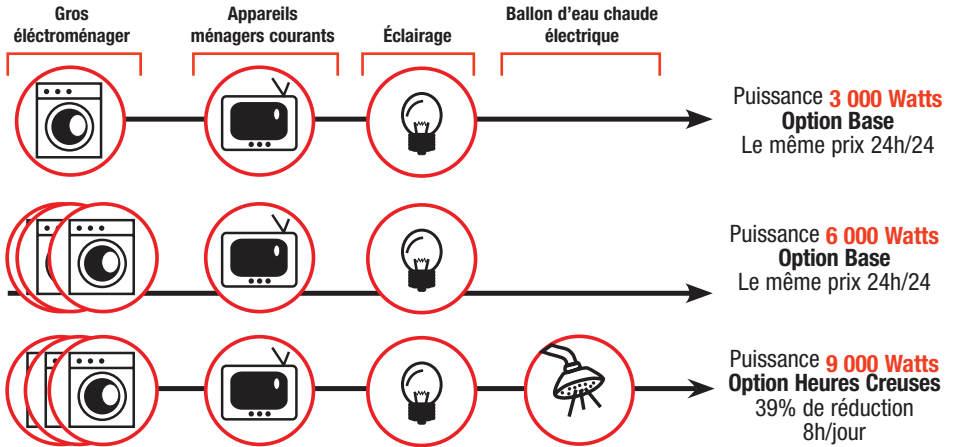
✓ Le transport et la distribution qui correspondent aux coûts de construction, d'exploitation et d'entretien des lignes électriques qui acheminent le courant.

✓ La fourniture de l'énergie qui correspond aux coûts de production et de commercialisation de l'électricité.

Comment définir votre puissance et votre tarif ?

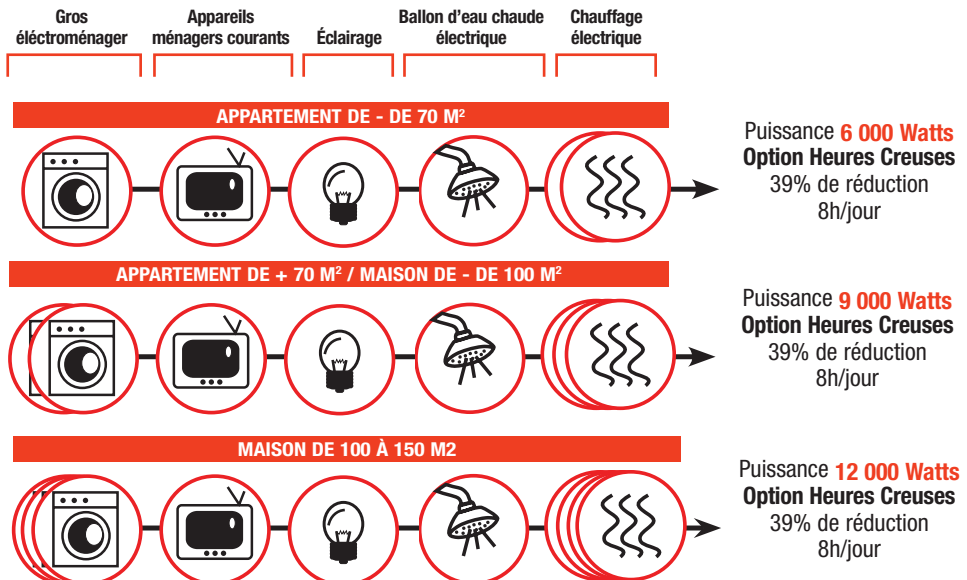
SI VOTRE CHAUFFAGE N'EST PAS ÉLECTRIQUE

La puissance de votre abonnement dépend essentiellement de **vos équipements**.



SI VOUS DISEZ DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

La puissance de votre abonnement dépend essentiellement de **votre logement**.



Le développement du gaz



Le 8 juin 2007, la SICAE a obtenu l'agrément du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable pour devenir opérateur gazier. Cet agrément fait suite à sa réponse à un appel d'offre pour une délégation de service public sur la commune de Sailly-Saillisel. Depuis, elle ne cesse de se mettre au service du public en faveur de l'aménagement du territoire.

Pour assurer sa mission, la SICAE a formé et investi dans les hommes et les matériels, afin de proposer à ses clients, situés principalement en zone rurale, de bénéficier d'une énergie en réseau comparable à celle proposée dans les zones urbaines.

Elle a continué d'accroître sa zone d'action en répondant et en remportant de nouveaux appels d'offres en 2008, 2009, 2010 et 2014 .

Aujourd'hui, la SICAE gère 193 communes en concession gaz, dont 71 sont en cours d'étude et pour lesquelles un contrat de concession a été signé avec la FDE80 (Fédération Départementale de l'Energie de la Somme) le 3 avril 2014.

Au 31 décembre 2016, 22 communes étaient desservies dont 5 en gaz naturel et 17 en gaz propane. Cela représentait à cette même date 821 branchements réalisés, sur près de 52 kilomètres de réseau.

Les communes en-cours, seront mutualisées et étudiées sur 3 ans. La mutualisation de ces communes permettra un espoir plus grand de desserte en gaz, ceci dans une optique

d'aménagement du territoire, notamment pour les plus petites communes qui prises individuellement seraient jugées moins, voire non rentables, avec pour avantage d'offrir un tarif homogène et donc une égalité de traitement entre les usagers.

La SICAE, a pour objectif depuis plus de 100 ans d'apporter des services équivalents, voire complémentaires à ceux dont peuvent bénéficier les habitants des zones urbaines en assurant la sécurité des biens et des personnes.

DESSERTES RÉALISÉES

Gaz propane

Communes :

BRIE, COMBLES, CONTOIRE
HAMEL, DAVENESCOURT, EPEHY,
GENTELLES, HATTENCOURT,
HEMEVILLERS, HEUDICOURT,
MÉZIÈRES EN SANTERRE, NURLU ,
ORESMAUX, PIERREPONT SUR AVRE,
PROYART, ROISEL, SAILLY-SAILLISEL,
YTRES

Longueur de réseau : 31 264 m

Nombre de branchements réalisés : 504

Gaz naturel

Communes :

ARVILLERS, HERBÉCOURT,
LE QUESNEL, MARCELCAVE, VRÉLY

Longueur de réseau : 21 243 m

Nombre de branchements réalisés : 317

Choisir les modes de règlement

Différents moyens de paiement vous sont proposés pour régler votre facture d'électricité, parmi lesquels :

LE PRÉLÈVEMENT

Le montant de votre facture est prélevé sur votre compte le 15 du mois suivant la date d'émission de la facture.

• Comment être prélevé ?

Tout simplement en nous retournant un imprimé (disponible à votre accueil clientèle) accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

LA MENSUALISATION

• Pourquoi vous mensualiser ?

- ✓ Pour éviter une variation trop importante entre vos factures d'été et celles d'hiver.
- ✓ Pour ne plus devoir envoyer un chèque ou vous déplacer dans votre accueil.

• Les caractéristiques de la mensualisation :

- ✓ Votre facture d'énergie est répartie de manière équilibrée.
- ✓ Vous réglez chaque mois un montant régulier, fixé pour 10 mois.
- ✓ Vous suivez vos consommations grâce à l'envoi régulier d'un relevé.
- ✓ Vos 10 mensualités constantes sont prélevées automatiquement sur votre compte le 15 du mois.
- ✓ Vous êtes remboursé si les 10 premiers prélèvements dépassent votre consommation annuelle. Dans le cas contraire, un prélèvement sera effectué sur le onzième et le douzième mois, si nécessaire, pour régulariser votre consommation annuelle.

- ✓ Dans tous les cas, nous vous tenons informés de l'évolution de votre consommation.

• Comment se mensualiser ?

Tout simplement en nous retournant un imprimé (disponible à votre accueil clientèle) accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

LE CHÈQUE OU L'ESPECE

Vous nous faites parvenir votre chèque soit par le courrier, soit en le déposant dans votre accueil clientèle.

Pour l'espèce, le dépôt s'effectue dans votre accueil clientèle.

LA CARTE BANCAIRE via le site internet : www.sicaesomme.fr

Connectez-vous à votre espace client afin de régler votre facture en ligne de manière sécurisée.



Suivre vos consommations

QUAND VOS COMPTEURS SONT-ILS RELEVÉS ?

Tous les 6 mois, un releveur passe pour enregistrer les chiffres, appelés index, affichés par votre compteur électrique.

Ces index sont ensuite utilisés pour calculer le montant qui vous sera facturé au titre de votre consommation d'énergie.

Chaque année, vous recevez 2 factures sur index réels à partir des index relevés sur votre compteur et 2 factures intermédiaires calculées par rapport aux consommations de l'année précédente sur la même période ou, à défaut, par rapport à des consommations moyennes. **Pour plus de souplesse et de tranquillité, vous pouvez opter pour le service "mes index"**. Pour plus d'informations, référez-vous à nos conditions générales de vente ou à la page 16 du présent guide.

QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS ÊTES ABSENT ?

- Si votre compteur est accessible ou si vos équipements permettent la relève à distance, votre consommation pourra être enregistrée.
- Si votre compteur est situé à l'intérieur d'un local fermé, votre consommation ne pourra pas être enregistrée. Il vous suffit d'effectuer vous-même le relevé de votre consommation et de le communiquer :
 - ✓ soit par téléphone,
 - ✓ soit par courrier en retournant la carte d'auto-relève déposée à votre attention.

***N.B.** : Il est toutefois indispensable qu'au moins une fois par an, un relevé soit effectué par un de nos salariés.*

Dans le cas où la relève annuelle des données de votre comptage est impossible, contactez votre conseiller clientèle.

Comprendre votre facture



FACTURE

N° 0220140007951 du 29/01/2014

Titulaire de contrat
Monsieur Gerard DUPONT
36 GDE RUE
80000 AMIENS

Coordonnées du contrat
Tarif Réglementé Bleu
Catégorie : Résidentiel - Option : Base
Puissance souscrite : 9 kVA
Option TURIE : Courte libération
Compteur n° CT1199020043 - Type : Mécanique

Adresse et adresse du point de connexion
Référence PDC : 00019W
Monsieur Gerard DUPONT
36 GDE RUE
80000 AMIENS

Service client - Tarifs / Facture / Réclamation
SICAE de la Somme et du Cambrésis
11, Rue de la République
BP 40048 ROUEN
80008 PERCHY-CEDEX
Tel. 03 22 86 45 45 (hors d'un appel local)
Fax. 03 22 86 45 46

Urgence / Dépannage
SICAE de la Somme et du Cambrésis
03 27 88 43 43

Par internet : www.sicaesomme.fr

Monsieur Gerard DUPONT
36 GDE RUE
80000 AMIENS

Facture sur Auto Relève pour la période du 29/01/2013 au 06/01/2014

Électricité <small>Consommations, services, abonnement et taxes (hors TVA)</small>	41,83 €
TVA <small>Résumé de la TVA</small>	6,76 €
Montant TTC	48,59 €

À la date d'émission de la présente facture

Montant à payer avant le 14/02/2014
Montant escompté (voir annexe 1) : 0,00 €
Taux payés sur les débits

Dates réglementaires : Déclaration mensuelle de consommation : 15 du mois suivant

Votre contrat

Montant à payer en Euros

Vos différents contacts

Informations diverses

VOS CONTACTS

VOS MESSAGES

DOCUMENT À CONSERVER 10 ANS

Votre facture en détail

Abonnement et Services		16,33 €	
		Montant HT en Euros	Taux de TVA
Abonnement (57) du 29/11/2013 au 06/01/2014 (7 kWh par mois)		10,33	5,50%
Consommations		23,49 €	
Auto Relève de 29/11/2013 au 31/12/2013	Ancien Index Revenu Index	Consommation en kWh	Prix unitaire en Euros
Energie Base	100037 100265	228	0,0863
Auto Relève de 01/01/2014 au 06/01/2014	100363 100363	38	0,0863
Energie Base		38	0,0863
Taxes et Contributions		8,01 €	
	Assiette	Taux	Consommation en kWh
Taxe sur Consommation Énergie d'Électricité - Part Syndicale	228	0,00471	1,42
Taxe sur Consommation Énergie d'Électricité - Part Départementale	228	0,00005	0,10
Taxe sur Consommation Énergie d'Électricité - Part Communale	38	0,00037	0,24
Taxe sur Consommation Énergie d'Électricité - Part Intercommunale	38	0,00117	0,12
Contribution Tarifaire d'Achèvement des Travaux	0,35	27,04%	1,55
Contribution Tarifaire d'Achèvement des Travaux	0,88	27,04%	0,87
Contribution aux Charges de Service Public de l'Électricité 01/01/13	228	0,01350	3,08
Contribution aux Charges de Service Public de l'Électricité 01/01/14	38	0,01650	0,63
Total Hors TVA			41,83 €
TVA		6,76 €	
TVA payée sur les débits			
	Assiette	Taux	Montant HT en Euros
TVA à 5,50%	10,33	5,50%	0,57
TVA à 19,60%	20,88	19,60%	4,17
TVA à 20,00%	4,62	20,00%	0,92
Total TVA			6,76 €
Total TTC			48,59 €

Votre historique

Montant de la part achèvement : 16,19 €

Historique de vos consommations facturées (en kWh)

Année	Montant HT des consommations	Montant HT des taxes et services	Montant des taxes	Montant total TTC
2011	62,04 €	100,19 €	0,00 €	162,23 €
2012	62,04 €	100,19 €	0,00 €	162,23 €
2013	62,04 €	100,19 €	0,00 €	162,23 €
2014	62,04 €	100,19 €	0,00 €	162,23 €

Montants facturés sur les 12 derniers mois (en Euros)

Catégorie	Montant
Montant HT de l'abonnement	10,33 €
Montant HT de la consommation	23,49 €
Montant HT des taxes et services	0,00 €
Montant des taxes	0,00 €
Montant total TTC	34,82 €

Détail de vos consommations

Détail des taxes et contributions

Votre historique en kWh et en euros

Maîtrise de l'énergie

DIMINUEZ VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE AVEC QUELQUES GESTES SIMPLES.



• Votre réfrigérateur / congélateur :

- ✓ Ne laissez pas la porte ouverte trop longtemps.
- ✓ Dégivrez fréquemment : la consommation d'électricité augmente dès 5 mm de givre et à 4 cm, elle double.
- ✓ Vérifiez l'étanchéité des joints pour éviter les formations de givre et la surproduction de chaleur de votre compresseur.
- ✓ En cas d'absence prolongée, débranchez vos appareils, videz-les et nettoyez-les. Laissez ensuite leurs portes ouvertes pour éviter tout risque de moisissure ou de mauvaises odeurs.



• Votre four :

- ✓ Un joint défectueux entraîne rapidement des déperditions de chaleur : pensez à les vérifier régulièrement.



• Votre lave-vaisselle :

- ✓ L'utilisation des programmes "éco" ou "demi-charge" peut faire économiser 25% d'électricité.
- ✓ Attention aux cycles "intensifs" ou "spécial casseroles" : ils consomment 40% de plus que les cycles normaux.



• Votre lave-linge :

- ✓ Préférez les programmes basse température : un cycle à 30°C ou à 40°C consomme trois fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°C.
- ✓ Pensez à utiliser la touche "éco" ou "1/2 charge". Si votre appareil n'a pas la fonction 1/2 charge, évitez de faire fonctionner votre lave-linge à moitié vide.



• Votre téléviseur :

- ✓ Votre appareil, laissé en veille, peut vous faire dépenser plus d'électricité que lorsqu'il est allumé. Nous vous conseillons de l'éteindre quand vous ne l'utilisez pas. 20h de veille = 4h d'utilisation.



• Votre éclairage :

- ✓ Les lampes basse consommation, appelées aussi lampes à économie d'énergie, sont recommandées dans les pièces à vivre qui restent le plus souvent allumées comme la cuisine, le salon ou la chambre des enfants.
- ✓ En revanche, elles supportent mal les allumages et extinctions répétés et sont donc à éviter pour un "va et vient", dans un couloir par exemple.

Connaître la sécurité de votre installation

Votre installation électrique, qui commence après le disjoncteur de branchement, est sous votre entière responsabilité.

La sécurité de votre installation repose sur trois principes :

- 1 – La qualité de sa réalisation
- 2 – Le maintien en bon état
- 3 – L'utilisation adaptée des appareils

Le circuit électrique est composé des éléments suivants :

- **Un disjoncteur principal**

Il permet de couper le courant sur l'ensemble de l'installation en cas de court-circuit, de défaut d'isolement ou en cas d'appel d'une puissance supérieure à celle de votre abonnement.

- **Une protection différentielle**

Elle protège les personnes contre les défauts d'isolement électrique.

Si le disjoncteur principal n'est pas différentiel, un interrupteur différentiel doit être installé en tête de l'installation.

- **Une protection des circuits électriques**

Après le disjoncteur, votre installation se divise en plusieurs circuits. Ceux-ci sont protégés par un coupe-circuit qui peut être : une cartouche fusible ou un disjoncteur divisionnaire.

- **Le câblage de votre installation**

- **Les prises de courant** qui doivent être reliées à la terre (reconnaissables par leur broche métallique).

- **Un circuit de terre**

Il sert à écouler à la terre une fuite de courant due à un défaut d'isolement et à provoquer l'ouverture du disjoncteur différentiel.

Si vous souhaitez faire vérifier que votre installation répond aux impératifs de sécurité, contactez PROMOTELEC, spécialiste du contrôle des installations électriques intérieures qui réalisera un Diagnostic Confiabilité Sécurité au 0 825 046 777.

Vous pouvez également contacter SIGEXY au 03 22 88 41 62 afin qu'elle réalise un diagnostic mise en sécurité électrique conformément à la réglementation en vigueur.





QUELQUES CONSEILS

- Exigez du matériel électrique conforme aux normes et règlements en vigueur, portant la marque NF.
- Si vous constatez qu'un fil est dénudé, ne le touchez pas.
- Si vous décidez d'intervenir sur votre installation électrique : positionnez votre disjoncteur principal sur "arrêt" et ouvrez les coupe-circuits divisionnaires.
- Vérifiez que les circuits électriques de la salle d'eau et des prises de courant sont protégés par un dispositif différentiel de 30 mA.

AGRÉMENTS ET LABELS

• Les attestations de conformité **CONSUEL**

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité)

Lorsqu'un logement vient d'être construit ou qu'il a subi une rénovation totale et/ou ayant occasionné l'interruption de la fourniture d'électricité, son installation électrique doit être contrôlée par le Consuel, avant la mise en service. Votre installateur électricien se charge de toutes les démarches.

• Les labels **PROMOTELEC**

Si vous souhaitez avoir l'assurance d'un chauffage électrique de qualité et d'une installation électrique particulièrement soignée, exigez de votre installateur électricien un label PROMOTELEC (cf. adresses utiles).

Les bons réflexes en cas de dysfonctionnement



Avant de faire appel à votre installateur, détectez vous-même certaines pannes.

En cas de coupure totale de l'électricité :

- Il n'y a plus de lumière dans votre voisinage, et votre disjoncteur est sur la position "marche".

C'est une panne de secteur => Attendez simplement le retour du courant. Si la panne se prolonge, prévenez votre accueil au numéro de dépannage figurant sur vos factures.

- Il y a de la lumière dans votre voisinage, et votre disjoncteur est sur la position "arrêt".

La panne est limitée à votre logement => Trouvez la cause du dysfonctionnement et remettez votre disjoncteur sur "marche".

Le dysfonctionnement peut provenir :

- D'une surcharge. Vous avez fait fonctionner en même temps des appareils dont la puissance totale est supérieure à celle de votre abonnement. Il vous suffit d'arrêter certains appareils, puis de réenclencher le disjoncteur.
- D'un court-circuit. Un contact accidentel se produit entre 2 conducteurs et déclenche le disjoncteur. Vous pouvez remettre l'installation en service, à l'exclusion du circuit défaillant (cas a).
- D'un défaut d'isolement. Lorsqu'un appareil avec un défaut d'isolement est relié à la terre, il provoque le déclenchement du disjoncteur.

Repérez l'appareil défectueux, débranchez-le et faites-le réparer (cas b).

Pour trouver la cause de l'incident (cas a et b) :

- 1 Interrompez l'alimentation électrique avec votre disjoncteur principal.
- 2 Ouvrez l'ensemble des porte-fusibles ou disjoncteurs divisionnaires.
- 3 Remettez en service l'alimentation électrique avec le disjoncteur principal et réenclenchez les porte-fusibles ou disjoncteurs divisionnaires un à un.
- 4 Lorsque le circuit défectueux est atteint, le disjoncteur se déclenche.
- 5 Ouvrez le circuit défectueux, débranchez tous les appareils alimentés par ce circuit, puis refaites un essai.
- 6 Si le problème persiste, appelez votre installateur. Si le défaut a disparu, la cause provient d'un de vos appareils, contactez votre électricien chargé de votre installation intérieure.



Obtenir des services, des conseils

Voici quelques services proposés par votre SICAE, pour lesquels vous pouvez nous contacter :

SERVICE «MES INDEX»

Vous souhaitez être facturé au plus juste et éviter les estimations, optez pour le service gratuit «**Mes index**» proposé par la SICAE !

Avant chaque facturation devant être basée sur des index estimés, vous recevrez une alerte (e-mail et/ou notification) afin de nous communiquer vos index que vous aurez relevés sur votre compteur avant une date donnée.

Important : Si vous ne répondez pas ou si vous répondez après cette date, vous recevrez une facture basée sur des index estimés qui ne pourra être annulée ou refaite.

- **Sur internet :** Connectez-vous à votre espace client sur le site internet www.sicaesomme.fr et dans la rubrique «**Envoyer mes index**» sélectionnez «**oui**» dans le menu déroulant.

- **Sur notre application mobile :** identifiez-vous et souscrivez au service «**Mes index**» dans la rubrique «**Notifications**» ou dans la rubrique «**Mes index**».

L'AIDE AUX CLIENTS EN DIFFICULTÉ

La SICAE participe aux travaux de la Commission Départementale Fonds Solidarité Energie.

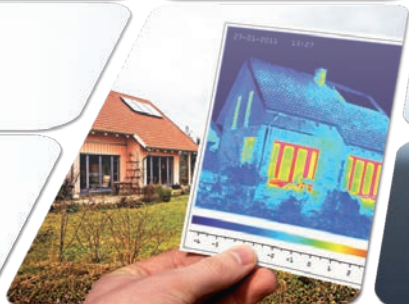
LE SITE INTERNET

Venez gérer votre compte sur le site www.sicaesomme.fr. Vous pouvez déposer vos index, visualiser les travaux en cours et découvrir un ensemble d'informations utiles au quotidien.

Pour accéder à votre compte un nom d'utilisateur et un mot de passe vous seront communiqués sur simple demande de votre part sur www.sicaesomme.fr.

LE CONSEIL TARIFAIRE

A partir d'une étude de vos équipements et de vos habitudes d'utilisation, votre conseiller estime votre consommation et vous propose l'abonnement et le tarif les mieux adaptés.



LES MODES DE RÈGLEMENT

Une large gamme de modes de paiement vous est proposée, avec la possibilité d'en changer dès que vous le souhaitez

LE RELEVÉ DU COMPTEUR À DISTANCE

Notre technicien peut alors relever vos index même en votre absence. Ainsi, vous ne payerez que ce que vous consommez. Une étude technique est nécessaire.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN DEVIS GRATUIT

Pour la réalisation d'un nouveau branchement, le déplacement d'un comptage ou tous travaux relatifs au raccordement électrique au réseau.

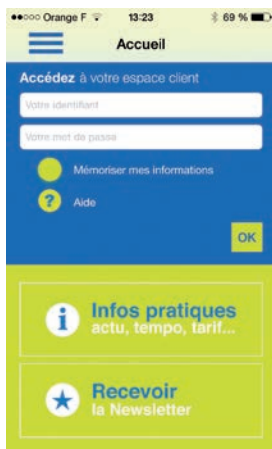
LE DÉPANNAGE

Des techniciens proches de chez vous sont disponibles 24h/24 et 7j/7 pour intervenir rapidement et résoudre les dysfonctionnements sur votre branchement.

Retrouvez près de chez vous votre conseiller pour tout renseignement

TÉLÉCHARGEZ DÈS MAINTENANT L'APPLICATION MOBILE GRATUITE SICAE

Avec l'application mobile de la SICAE de la Somme et du Cambrais, accédez à votre espace client, découvrez de nombreuses informations pratiques et soyez notifié automatiquement des dernières actualités.



➤ L'espace client vous permet de gérer et de suivre vos contrats en accédant aux rubriques suivantes :

- Synthèse de vos informations (adresses, contrat, puissance, ...)
- Dernières factures
- Derniers mouvements de compte
- Régler votre solde en ligne
- Relever vos index



➤ Retrouvez toute l'information et l'actualité de la SICAE de la Somme et du Cambrais :

- Les dernières actualités
- Les lieux d'accueils
- Les travaux et coupures
- La couleur Tempo et EJP par ville
- Les tarifs
- Les questions fréquentes
- Nous contacter



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Sicae-de-la-Somme-et-du-Cambrais



@sicaesomme



Site internet : www.sicaesomme.fr

Vous retrouverez un grand nombre d'informations sur notre site telles que :

- Les travaux programmés sur votre commune
- Les actualités
- Les conseils sur la maîtrise de l'énergie
- Les documentations et lettres d'information

Vous avez la possibilité d'accéder à votre compte personnel pour visualiser vos dernières factures, déposer vos relevés ou encore consulter les informations relatives à votre contrat.

SICAÉ de la Somme et du Cambrasis (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité), fournisseur d'électricité et gestionnaire du réseau dans l'Est de la Somme (Hauts-de-France)

Actualités +

Fin des tarifs sociaux de l'énergie
Lundi 20 novembre 2017
Décidée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 et du décret chèque énergie n°2016-555 du 6 mai 2016, la fin des « tarifs sociaux » de l'énergie (Tarif de Première
[Lire la suite](#)

Régler ma facture

La SICAÉ vous propose de régler votre facture en ligne en toute simplicité.
[Lire la suite](#)



l'énergie est notre avenir, économisons-la !

ACCUEIL DE HANGEST EN SANTERRE

ZAC du Santerre
80134 HANGEST EN SANTERRE
Tél : 03 22 86 45 45
Fax : 03 22 33 97 01

ACCUEIL DE CAMBRAI

1 bis, rue d'En bas
59161 ESCAUDOEUVRES
Tél : 03 27 74 96 24
Fax : 03 27 74 73 10

ACCUEIL DE ROISEL

11, rue de la République
CS 40058 ROISEL
80208 PERONNE Cedex
Tél : 03 22 86 45 45
Fax : 03 22 86 45 46

ACCUEIL DE PERONNE

18, place du Jeu de Paume
80200 PERONNE
Tél : 03 22 86 45 45
Fax : 03 22 84 80 84